

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Landes
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
EAUX MARENSIN MAREMNE ADOUR

NOMBRE DE COMMUNES :	31
NOMBRE DE DÉLÉGUÉS :	62
NOMBRE DE PRÉSENTS :	34
NOMBRE DE POUVOIR :	8

SÉANCE DU 31 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars à 18h30, le COMITÉ SYNDICAL dûment convoqué le 18 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud à St Vincent de Tyrosse sous la présidence de Monsieur Francis BETBEDER.

Étaient présents : P. CASTEL – C. DAUGA – S. CAS – A. JOIE – J.M. PEREZ – H. BOUYRIE – J. VARTAVARIAN – P. LABORDE – P. BENOIST – F. COUNILH – B. PASCOUAT – D. MOUSTIE – R. DUCAMP – H. DARRIGADE – M. REMAZEILLES – D. MAHE – J. DE LA RIVA – V. DARTIGUEMALLE – N. ROSPARS – M. LIBIER – J.L. BELESTIN – I. CAZALIS – P. VENDRIOS – J.M. GARAT – F. BETBEDER – R. GELEZ – J. ROMAIN – A. COELHO – D. BECUS – B. DARETS – T. PERIAUT – L. COUTURE – J.C. DAULOUEDE – D. JAMMES

Ont donné pouvoir : N. MEDDA A A. JOIE – F. GUILLAMET A P. LABORDE – C. TOLLIS A R. DUCAMP – C. JAY A H. DARRIGADE – E. CLAVERIE A I. CAZALIS – S. BERGEROO A A. COELHO – B. LANGOUANERE A T. PERIAUT – J. BOUHAIN A F. BETBEDER

Absents excusés : V. AUDOUY - M. BRUTAILS – T. LABASTE - J. LAPEYRE – M. HERNANDEZ – M.J. EVENE – B. DUBEARNES – C. BAYENS – S. BELLANGER – E. GRACIET – A. LATXAGUE – J.P. FORGUES – M. DIRIBERRY – J.P. LAUDINET – P. LARD – F. BREDE – M. DEMASDELAGE – M. CASTETS – M.F. GONSETTE

Le secrétariat a été assuré par : MME CAZALIS

Délibération n° 2025-03-31-02 : VOTE COMPTES ADMINISTRATIFS

Vu le CGCT et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que l'ordonnateur pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibération,

Vu le CGCT et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,



Considérant que M. BOUYRIE, vice -présidente, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption des comptes administratifs,

Considérant que M. BETBEDER, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à M. BOUYRIE pour le vote des comptes administratifs,

Délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2024 des services Eau, Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif dressés par l'ordonnateur, après s'être fait présenter les résultats de l'exécution budgétaire de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le Conseil Syndical**

1/ **APPROUVE** le compte administratif 2024 service Eau présenté

2/ **APPROUVE** le compte administratif 2024 service Assainissement présenté

3/ **APPROUVE** le compte administratif 2024 service Assainissement non collectif présenté

4/ **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité générale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

5/ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

6/ **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que présentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

ST VINCENT DE TYROSSE, le 1er avril 2024

Le Secrétaire de Séance,
Isabelle CAZALIS

Le Président,
Francis BETBEDER